

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue  
MORLHON LE HAUT - Commune

## **Procès verbal**

Le mercredi 12 novembre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Philippe GUILHEN.

Secrétaire de la séance : Jacques BOUSQUIE, Conseiller Municipal et Laurence FEDELE en tant qu'auxiliaire.

**Présents :** Philippe GUILHEN, Bernard CHAMBERT, Patricia CASSEAU, Jacques BOUSQUIE, Simon CABRIT, Julie GREZILIERES, Loïc IMBERT, Magali JONQUIERES, Muriel VECHAMBRE, Stéphanie VIARGUES BRAVO

**Représentés :** Philippe TROCHON représenté par Jacques BOUSQUIE

**Absents et excusés :**

### **Ordre du jour :**

1. Modification du nombre d'adjoints au Maire et du rang des adjoints suivants.

La séance débute à 18h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de la commune de MORLHON LE HAUT peut valablement délibéré.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire et d'une auxiliaire pris au sein de l'assemblée.

Jacques BOUSQUIé, Conseiller Municipal a été désigné pour remplir ces fonctions ainsi que Laurence FEDELE en tant qu'auxiliaire.

## **VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le procès-verbal du dernier Conseil Municipal, s'il a des commentaires à formuler. Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2025 est validé à l'unanimité des membres présents.

**Délibération du conseil :**

**1. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET DU RANG DES ADJOINTS SUIVANTS (N° DE\_2025\_045)**

Il est rappelé au Conseil Municipal que Madame Carole TRANIER a présenté sa démission de son poste de 2<sup>ème</sup> adjointe et de conseillère municipale.

Par courrier en date du 31 octobre 2025, Madame la Sous-Préfète de Villefranche de Rouergue a accepté cette démission qui a immédiatement pris effet.

Il convient dès lors de délibérer sur l'élection éventuelle d'un nouvel adjoint.

Pour mémoire, par délibération n° 2020 014 du 26 mai 2020, le Conseil Municipal avait fixé à quatre le nombre d'adjoints au Maire.

Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer l'adjointe démissionnaire et de fixer en conséquence à trois le nombre d'adjoints au Maire, chacun des adjoints suivants changeant de rang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**DECIDE :**

- De ne pas remplacer l'adjointe démissionnaire et de fixer en conséquence à trois le nombre d'adjoints au Maire, chacun des adjoints suivants changeant de rang comme suit :

2<sup>ème</sup> adjoint : Mr Bernard CHAMBERT

3<sup>ème</sup> adjoint : Mme Patricia CASSEAU

La liste des adjoints s'établit donc ainsi :

Ordre des adjoints	Désignation des adjoints
Premier	M. Philippe TROCHON
Deuxième	M. Bernard CHAMBERT
Troisième	Mme Patricia CASSEAU

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19h15.

Philippe GUILHEN  
Président de séance



Jacques BOUSQUIE  
Secrétaire de séance

